



Procès-verbal de la réunion de conseil du 08/03/2023



Personnes présentes : Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, BOISLEUX Christian, DEGEUSER Simon, DEGROOTE Philippe, LAGRENE Franck, LALIN Raphaël, ROUSSELLE Sébastien, SANTY Jean-Pierre

Mmes ANSELIN Ghislaine, BUKOWINSKI Nathalie, DERON Laurence, VERMEESCH Julie

Procuration : Roger CANDAEËS, Julien LETERME

Est élue secrétaire de séance : Mme Ghislaine ANSELIN

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h05

Monsieur le maire donne lecture du Procès-Verbal du 8 février 2023.

Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Révision du règlement de la salle polyvalente et du forfait énergie.
- Demande de subvention au titre du Fond Vert pour le renouvellement de l'éclairage public.
- Demande de subvention à la FDE pour le renouvellement de l'éclairage public.
- Approbation du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes.

L'ajout des points énumérés sont acceptés par l'Assemblée.

1. Demande de subvention au titre des amendes de polices et d'OSMOC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de Monsieur le Président du Département pour la mise en place de feux tricolores à l'intersection de la route départementale 939, des rues de Rémy et de Chérisy 9^E et demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur le Président du Département et à effectuer les démarches nécessaires.



2. Soutien à la demande de subvention pour la reprise d'un commerce sédentaire multiservices

Monsieur le Maire évoque à l'Assemblée la mise en place de nouvelles subventions pour les créateurs et repreneurs de commerces sédentaires multiservices ayant une délibération communale ou intercommunale pour les soutenir.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de soutenir les créateurs et repreneurs dans leurs projets.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de soutenir les créateurs et repreneurs dans leurs projets.

3. Compte de gestion et Compte administratif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SANTY, délégué aux finances pour la présentation du compte de gestion.

Monsieur le Maire cède la présidence de séance à Monsieur Daniel LADRIERE, 1^{er} adjoint, qui donne la parole à Monsieur SANTY pour la présentation du compte administratif.

Montant des dépenses de fonctionnement en 2022 : 288 928,94€

Montant des recettes de fonctionnement en 2022 : 213 276,61€

Montant des dépenses d'investissement en 2022 : 623 204,80€

Montant des recettes d'investissement en 2022 : 487 566,85€

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'Assemblée approuve les comptes.

4. Débat d'orientation budgétaire

Afin de préparer le Budget primitif 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil de débattre sur les projets envisagés :

- mise en place du carrefour à feux tricolores
- étude d'aménagement du centre bourg
- acquisition du terrain pour la nouvelle brigade de gendarmerie
- rénovation de l'éclairage public
- renouvellement des caméras et ajout
- changement des portes extérieurs de la salle polyvalente
- plans d'évacuation des bâtiments communaux
- reliure de la table décennale
- mise en accessibilité de la poste
- reprise des concessions au cimetière



Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prévoir ces dépenses pour la préparation du budget 2023.



5. Vote des taux d'imposition des taxes Directes Locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués en 2022.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2022.

- TAXE SUR LE FONCIER BATI	38.86%
- TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	54.53%

Monsieur le Maire rappelle le taux de taxe d'habitation voté en 2019 :

- TAXE D'HABITATION	12.76%
---------------------	--------

Monsieur le Maire propose également de maintenir le taux voté en 2019.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2022 pour la taxe sur le foncier bâti et non-bâti et le taux voté en 2019 pour la taxe d'habitation.

Les taux appliqués en 2023 seront les suivants :

- TAXE SUR LE FONCIER BATI	38.86%
- TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	54.53%
- TAXE D'HABITATION	12.76%

6. Vote des subventions communales

La séance ouverte, Monsieur le Maire appelle l'Assemblée à voter l'attribution des subventions pour l'année 2023. Il soumet au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions sollicitées au budget communal 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de répartir comme suit :

- CCAS :	4000€
- ESVS (Entente Sportive Val Sensée) :	1600€
- Comité d'Animation des Fêtes :	4000€
- Ami (Association Multi loisirs Intercommunale) :	12000€



7. Acceptation indemnité sinistre rue d'HENDECOURT

Monsieur le Maire évoque à l'Assemblée que la Commune va percevoir l'indemnité du sinistre de la rue d'HENDECOURT d'un montant de 7073.00€ HT et demande l'accord du Conseil pour accepter cette indemnité.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'indemnité.

8. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente à nouveau l'admission en non-valeur de l'impayé sur le budget de l'eau d'une valeur de 257.37€ et évoque que la trésorerie demande à la commune de prévoir cet impayé au budget 2023.

L'Assemblée propose de faire une mise en demeure et d'attendre la prochaine réunion de conseil municipal pour décider d'ajouter ou non cette admission en non-valeur au budget 2023.

9. Révision du règlement et forfait énergie de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement de la salle polyvalente en ajoutant quelques points :

- Deux chèques de caution seront demandés à la remise des clés :

Un chèque de 305 euros en cas de dégradation du matériel rendu après paiement de la facture, si aucune dégradation n'a été constatée.

Un chèque de 305 euros pour les nuisances sonores, rendu trois semaines après la manifestation si aucunes plaintes n'a été enregistrées.

- Le contrat de location devra être signé et rendu au maximum quinze jours avant la manifestation et l'attestation de responsabilité civile devra être donné quinze jours avant la signature du contrat.

De plus, Monsieur le Maire évoque à l'Assemblée l'augmentation du coût de l'électricité de 53% et propose de réviser le forfait énergie de la salle polyvalente.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter le forfait énergie de 38%.

Le coût de l'électricité passera de 0.23€/KW à 0.31€/KW à partir du 8 mars.

Le coût du gaz reste inchangé pour le moment.

10. Demande de subvention au titre du Fond Vert

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre du Fond vert pour le renouvellement de l'éclairage public de la Résidence la Petite Sensée et la Rue André Mercier qui ne sont pas encore équipées en LED et demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet et d'effectuer les démarches nécessaires.



11. Demande de subvention à la FDE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de la FDE62 pour le renouvellement de l'éclairage public de la Résidence la Petite Sensée et la Rue André Mercier qui ne sont pas encore équipées en LED et demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la FDE et d'effectuer les démarches nécessaires.

12. Approbation du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'émettre un avis sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

13. Divers

Monsieur le Maire évoque au Conseil que la cérémonie de fin de la guerre d'Algérie aura lieu le 19 mars 2023 à 11h00 au monument aux morts situés au cimetière communal de CHERISY.

Monsieur le Maire annonce également que l'inauguration de l'école aura lieu le vendredi 31 mars 2023 à 18h30.

Enfin, le Conseil Municipal propose d'offrir un cadeau de départ en retraite à l'agent d'entretien de la commune.

La séance est levée à 23h30.